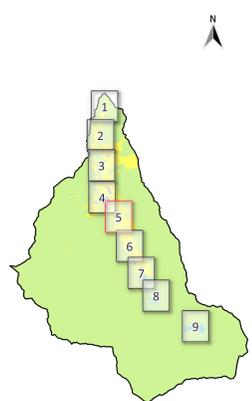


0 100 200 m

ÉCHELLE
1:2 500

Saint-Marcel | Les Granges

5



Commune déléguée de
SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE
Département de la Savoie

Plan Local d'Urbanisme



Zonage PLU	Prescriptions
Limite de zones	Chalets d'alpage
Agricole	Lacs de faible importance (L122-12)
A Urbaniser	Emplacements réservés (L151-41)
Naturelle	Zones humide (L122-23 R.121-4-5)
Urban (A)	Arrêté préfectoral de protection de biotope
Urban (C)	Périmètre d'application PPRNP
Urban (D)	Périmètres de protection immédiats et rapprochés de captages AEP
Urban (E)	Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (L151-6)
Urban (G)	Secteur de mixité sociale
Urban (S)	Restaurant d'altitude
Cadastre	
Bâti	
Parcelle cadastrale	

Signification des noms de zones	Zones Agricoles
Zones Urbaines	A : zone agricole
UA : zone d'habitat ancien	AP : zone agricole protégée correspondant aux zones agricoles stratégiques du SCOT Tarentaise-Vanoise
UD : zone d'extension en continuité des villages	AS : zone agricole support du domaine skiable en hiver
UD-1 : zone d'extension en continuité des villages réservée au développement touristique	ASF : zone agricole en dehors du domaine skiable gravitairement accessible destinée à la pratique du ski de fond en hiver
UE : zone d'équipements publics et collectifs	AG : zone agricole correspondant à l'emprise du golf de Saint-Martin-de-Belleville
UG : zone urbaine des Grangeais	ASG : zone agricole support du domaine skiable en hiver et correspondant à l'emprise du Golf
USM : zone urbanisée correspondant à la station des Menuires	APS : zone agricole protégée support du domaine skiable en hiver
USM : zone urbanisée correspondant à la station des Menuires réservée au développement touristique	APSF : zone agricole protégée destinée à la pratique du ski de fond en hiver
USVAIT : zone urbanisée correspondant à la station de Val Thorens	ASGF : zone agricole correspondant à l'emprise du golf de Saint Martin et destinée à la pratique du ski de fond en hiver
UZ : zone artisanale de stockage et d'entreposage des Menuires	
Zones A Urbaniser	Zones Naturelles
IAUg : zone à urbaniser des Grangeais	N : zone naturelle
IAUv (a,b,c,r,g,p,l,j,k) : zone à urbaniser localisées en continuité des villages	NS : zone naturelle support du domaine skiable en hiver
Indice "Y" : zone à risque fort, inconstructible (PPRNP)	NSF : zone naturelle en dehors du domaine skiable gravitairement accessible destinée à la pratique du ski de fond en hiver
Indice "**" : zone incluant une règle de mixité sociale	NSC : zone naturelle correspondant à une aire de camping aux Menuires
Indice "***" : zone autorisant les exhaussements et affouillements sous conditions	N-ent : zone naturelle qui correspond à la zone naturelle préservée de la Vallée des encombrés, le Vallon du Lou et les rives du torrent des Encombrés au droit du village de Villarenger
	NSM : zone naturelle ou sont autorisés les terrains pour la pratique de sports de loisirs motorisés
	NSCimeC : zone naturelle comprise dans le domaine skiable encadrant le développement du sommet de la Cime de Caron
	NSdi : zone naturelle autorisant les exhaussements et affouillements sous conditions